

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JUILLET 2024  
N° 2024 - 04**

**Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration  
du 15 mars 2024**

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 5 juillet 2024,

**DELIBERE :**

**Article 1 :** Le procès-verbal du Conseil d'administration du 15 mars 2024 joint à la présente délibération est approuvé.

**Article 2 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

La Présidente

DocuSigned by:  
  
44323BD3284A403...  
Emmanuelle PRADA-BORDENAIVE

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MARS 2024

### Présentiel et Audio/Vidéo conférence

#### Membres participants :

##### Présidente,

Mme Emmanuelle PRADA-BORDENAVE, conseillère d'État.

##### Représentants de l'État :

M. Thierry COURTINE, chef du service de la recherche et de l'innovation, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, titulaire ;

M. Pascal LORY, conseiller du directeur général en information géographique et spatiale, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, suppléant ;

M. Patrick SOULÉ, adjoint au directeur général de la prévention des risques, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, titulaire ;

Mme Édith MÉRILLON, sous-directrice de la gouvernance et du pilotage, Service gouvernance et gestion de la politique agricole commune, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, titulaire ;

M. le capitaine de vaisseau Olivier LE DUFF, chef du bureau emploi 2 de la division emploi des forces-protection de l'État-Major des armées, ministère des Armées ;

M. Pascal ESTRAILLIER, conseiller scientifique, chargé de mission, direction générale de la recherche et de l'innovation, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, titulaire ;

M. David-Olivier BOURGEOIS, adjoint au chef du bureau logement, ville et territoires, direction du budget, ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, suppléant ;

Mme Isabelle OUDET-GIAMARCHI, sous-directrice des missions foncières de la fiscalité du patrimoine et des statistiques, sous-direction GF-3, direction générale des finances publiques, ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, titulaire ;

Mme Caroline PILOT, adjointe au chef du pôle transverse d'information géographique et de géomatique, direction générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, suppléante.

##### Représentants de la filière forestière :

M. Olivier ROUSSET, directeur général adjoint de l'office national des forêts,

M. Roland de LARY, directeur général du Centre National de la Propriété Forestière, donne pouvoir à Mme la Présidente.

##### Personnalités qualifiées :

Mme Blandine VINSON-ROUCHON, ingénieure générale de l'armement 2<sup>e</sup> section.

##### Représentants du personnel :

Mme Éric PEYROUSE, titulaire (CFDT) ;

M. Stéphane PELLE, suppléant (CFDT) ;

Mme Carine DUMAS, suppléante (CFDT) ;

Mme Anne SAMICA, titulaire (CGT) ;

M. Benjamin BRIANT, titulaire (CGT) ;

M. Philippe DUMOULIN, titulaire (UNSA).

### **Membres titulaires absents excusés :**

M. Emmanuel de LANVERSIN, directeur adjoint de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, titulaire ;  
M. Thierry DELDICQUE, adjoint au service du numérique, ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, titulaire ;  
M. Ulric de la BATUT, chef du bureau logement, ville et territoires, direction du budget, ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, titulaire ;  
M. Pierre CHASTANET, chef du pôle transverse d'information géographique et de géomatique, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'Intérieur, titulaire ;  
M. Charles HUOT, président du pôle de compétitivité Cap Digital 2019, fondateur et président-directeur général de People in the Sun, titulaire ;  
Mme Laurence FORTIN, vice-présidente du Conseil régional de Bretagne ;  
M. Jean-Michel SERVANT, président de l'interprofession nationale France Bois Forêt, titulaire.

### **Participant avec voix consultative :**

M. Benoît DINGREMONT, contrôleur budgétaire de l'IGN ;  
M. Frédéric DEVAUX, agent comptable de l'IGN ;  
Mme Pascale GOT, présidente du comité filière bois.

### **Participant également à la séance sans voix délibérative :**

- *Contrôle financier et commissaire aux comptes :*

M. Olivier GUILBAUD, chargé de mission auprès du contrôleur budgétaire de l'IGN ;  
M. Hubert TONDEUR, commissaire aux comptes.

- *Représentants des administrations et partenaires :*

Mme Claire SALLENAVE, sous-directrice de l'animation scientifique et technique, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, suppléante ;  
Mme Oriane GAUFFRE, cheffe du bureau de la tutelle, service de la recherche et de l'innovation, Commissariat général au développement durable, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ;  
Mme Julie PAVAN, adjointe à la cheffe du bureau de la tutelle, service de la recherche et de l'innovation, Commissariat général au développement durable, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ;  
M. Alain BLAZEKOVIC, chargé de tutelle de l'IGN, service de la recherche et de l'innovation, Commissariat général au développement durable ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ;  
Mme Mélanie GOFFIN, sous-directrice du service innovation conseil et appui aux politiques publiques, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ;  
M. Frédéric DELPORT, directeur général adjoint du centre national de la propriété foncière ;  
M. le lieutenant-colonel François NOËL, ministère des Armées.

- *Représentants du personnel :*

M. Matthieu LE MASSON, suppléant (CGT) ;  
Mme Marie GOMBERT, suppléante (CFDT).

- *Agents de l'IGN :*

M. Nicolas PAPARODITIS, directeur général adjoint de l'IGN ;  
M. Philippe GERBE, secrétaire général de l'IGN ;  
Mme Cécile BORGES-LEMARIÉ, secrétaire générale adjointe de l'IGN ;  
M. Stéphane VALOIS, secrétaire général adjoint de l'IGN ;  
M. Guillaume MELLIER, directeur des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN ;  
M. Claude PÉNICAND, directeur adjoint des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN ;  
M. Éric KOLB, directeur adjoint des ressources humaines de l'IGN ;  
M. Jean-Luc COUSIN ; directeur adjoint de la direction des systèmes d'information de l'IGN ;

Mme Dominique JEANDOT, directrice de la communication de l'IGN ;  
Mme Christelle DION, assistante du secrétaire général de l'IGN ;  
M. Boris Watrelos, chef de projet OCS-GE de l'IGN ;  
M. Loïc Gondol, chef de projet Lidar HD de l'IGN,  
M. Jonathan Renault, pilote de programme Géoplateforme de l'IGN ;  
M. Jean-Baptiste Baubeau, chef du service des affaires financières et du contrôle de gestion de l'IGN

Nombre de personnes ayant voix délibérative : 19.

## **Ouverture de la séance du conseil d'administration à 9 h 35.**

**Mme la Présidente** indique qu'un organigramme de l'IGN été distribué sur table pour rendre compte de divers mouvements internes.

Mme la Présidente informe les membres du Conseil d'administration du décès récent de M. Joseph Pascual, président de l'Ordre des géomètres experts, membre, en tant que personne qualifiée du Conseil d'administration. Les géomètres experts portent au quotidien la problématique de géolocalisation de biens et parcelles, au contact des particuliers, des notaires et de l'administration des impôts. L'Ordre des géomètres experts est un partenaire historique de l'IGN. Elle demande aux membres du Conseil d'administration de procéder à une minute de silence en la mémoire de M. Joseph Pascual.

*Une minute de silence est observée.*

**Mme la Présidente** excuse le directeur général de l'IGN, retenu par des funérailles familiales. M. Nicolas Paparoditis, directeur général adjoint représentera la direction générale.

---

## **1 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 8 décembre 2023 (délibération n° 1)**

---

**Mme la Présidente** vérifie que toutes les observations ont pu être transmises sur le procès-verbal, puis procède au vote.

**La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité des membres votants.**

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

---

## **2 Point d'étape par le directeur général de l'IGN sur les priorités de l'établissement et sur les évolutions d'organisation à venir**

---

**Mme la Présidente** indique que les représentants du personnel ont demandé que les conséquences du gel des recrutements annoncé par le gouvernement soient évoquées durant la présente séance. Ce sujet sera évoqué en même temps que les sujets financiers et non au présent point de l'ordre du jour, car il ne concerne pas la politique de l'établissement.

**Mme Blandine VINSON-ROUCHON** indique qu'elle n'avait pas pu assister à la réunion du 8 décembre 2023 et qu'elle souhaiterait avoir les planches du sujet « cartographie des emplois ».

**M. Nicolas PAPARODITIS** donne lecture de la communication suivante du directeur général de l'IGN :

*« La transformation publique à l'IGN porte ses fruits. C'est une leçon du Conseil national de programmation qui réunissait tous les partenaires récemment ainsi que des retours de la consultation des plus importants d'entre eux sur le futur COP. »*

*Les principaux doutes ou craintes qui pouvaient être formulés à l'encontre de l'IGN en matière d'ouverture, en matière de capacité à délivrer, en matière d'attractivité pour les recrutements sont largement levés aujourd'hui. M. Claude Pénicand reviendra sur ces enjeux dans le cadre du point d'étape sur le COP en cours. À titre d'illustration, nous sommes en ce moment même dans la bascule*

*des dernières données vers la géoplateforme, qui devient une réalité pour des centaines d'acteurs qui accèdent aux données et aux services de l'IGN.*

*Nous sommes prêts pour répondre aux besoins publics, comme récemment en participant au futur GIS biomasse ou à la mise en place d'un futur observatoire de la haie bocagère. Pour autant, la confirmation des commandes reste un exercice difficile. Suite aux obstacles rencontrés en fin d'année pour boucler le BI 2024, nous avons accentué le suivi des projets entrants. Un tableau des projets cibles a été élaboré et figure dans le plan d'activité. La relation a été renforcée avec les principales directions d'administration centrale (entre autres la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE), la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) et le Ministère des Armées) et nous continuons à porter plusieurs projets dans le cadre de France 2030. Les confirmations des commandes sont partagées de manière très régulière avec les tutelles et la direction générale du Budget avec qui nous avons par ailleurs renforcé le suivi budgétaire.*

*Enfin, la transformation publique à l'IGN continue, autour de plusieurs axes pour moderniser nos lignes de production avec l'IA et le mixte technologique, rendre plus visible notre offre auprès des partenaires locaux et internationaux, accroître la prévisibilité de nos activités pour les équipes et renforcer l'impact de nos travaux. Plusieurs orientations d'organisation ont été annoncées par le directeur général et sont en cours de déclinaison. Nous avons également tenu avant-hier un séminaire de direction à propos de la méthode dite « produit », promue par la Dinum et dont nous examinons comment la décliner à l'IGN. »*

**Mme la Présidente** remercie M. Paparoditis pour cette déclaration et s'enquiert d'éventuelles demandes de prise de parole.

**M. Éric PEYROUSE (CFDT)** rappelle aux membres du Conseil d'administration que lors des Comités sociaux d'administration des 22 février et 4 mars 2024, les membres du CSA ont voté par deux fois contre la décision de la direction de l'IGN portant changement d'organisation de la direction de l'IGN. Pour la CFDT, cette décision était prématurée, car une nouvelle organisation est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2025. La CFDT ne comprend donc pas en quoi cette décision était si urgente.

**Mme la Présidente** précise qu'il s'agit d'une décision interne qui ne relève pas des compétences du Conseil d'administration.

---

### **3 Point d'information sur l'avancement des grands projets**

---

#### **a. Suivi de l'artificialisation des sols**

**M. Claude PÉNICAND**, directeur adjoint des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN, présente l'avancement du projet de production de l'occupation des sols à grande échelle.

Dans le cadre de l'observatoire de l'artificialisation des sols, la production de masse du référentiel d'occupation des sols à grande échelle (OCS GE) a commencé en 2023 et nous sommes en régime de croisière. À ce jour, les données de 21 départements ont été livrées, dont 8 sont en version 1.0 (traitement terminé et données mises à la disposition des utilisateurs locaux pour recueillir leurs remarques) et 13 en version 1.1 (intégrant les retours des utilisateurs locaux), 11 sont en traitement automatique par processus d'intelligence artificielle, et 33 sont en phase d'ajustement par photo-interprétation interactive. Au total, les données de 65 départements sont ainsi en production.

Dans ce processus de production, il y a une phase d'interaction avec les représentants des usagers locaux qui aident à identifier des points d'ajustement ou des erreurs de traitement. Aujourd'hui, 27 000 signalements ont été faits sur les données dont 13 000 correspondent à des ajustements nécessaires (les autres correspondant à des problèmes de compréhension des spécifications), soit environ 0,4 % de l'ensemble des données fournies. Les signalements portent à 89% sur la dimension « usage » des données (information issue initialement des fichiers fonciers de la DGFIP car n'étant pas visible sur les prises de vue aériennes servant de source principale à la production de l'OCS GE).

En ce qui concerne le planning, la fin de la couverture complète du territoire avec deux millésimes reste prévue d'ici la fin du troisième trimestre de 2025. Sur le plan technique, cette échéance est maintenant stabilisée. Mais pour sécuriser le planning, des discussions sont en cours avec la DGALN sur les financements manquants pour lancer courant 2024 la production sur l'ensemble des départements restant à initier.

En parallèle, la production de couches additionnelles est en cours, concernant les parcs et jardins ouverts au public ainsi que les parcs photovoltaïques au sol (cette dernière couche faisant l'objet d'une collaboration en mode « Datalliance » avec la startup namR spécialisée en intelligence artificielle pour la gestion de projets immobiliers, la rénovation énergétique, la décarbonation et l'adaptation au changement climatique). Pour ces deux couches, une production initiale est proposée et complétée par un processus collaboratif en ligne ouvert aux acteurs locaux, ce dispositif de collaboration entrant en phase d'expérimentation.

En parallèle, des réflexions sont en cours sur les optimisations à envisager pour démarrer le troisième millésime de l'OCS GE à partir de mi-2025 puisque l'ambition est de réactualiser tous les trois ans ces données concernant l'ensemble du territoire.

**M. Philippe DUMOULIN (UNSA)** demande comment s'articulent les couches additionnelles sur les parcs photovoltaïques avec le portail des énergies renouvelables.

**M. Claude PÉNICAND** répond que jusqu'à présent, l'information sur les parcs photovoltaïques n'existait pas de manière exhaustive. L'intérêt de cette couche sera de calculer plus finement l'artificialisation des sols en lien avec la réglementation qui intègre désormais cette dimension. Cette donnée pourra être reversée dans le portail des énergies renouvelables pour compléter les informations disponibles.

## **b. Lidar HD**

**M. Guillaume MELLIER**, directeur des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN, présente l'avancement du programme Lidar HD depuis le Conseil d'administration du 8 décembre.

L'IGN avait obtenu peu avant le dernier Conseil d'administration le versement de la deuxième tranche du FTAP. La troisième tranche du FTAP a été débloquée fin décembre 2023 alors qu'il avait été présenté au dernier Conseil d'administration un déblocage en 2024 car un avenant était attendu sur le cas d'usage agriculture. Dans les faits, il sera présenté un bilan en fin d'année sur ce sujet. La campagne d'acquisition 2023-2024 est en cours avec un taux de réalisation de 53 %, taux inférieur à ce qui est attendu notamment du fait du mauvais temps constaté ces deux derniers mois. Le processus de production industrielle est en place et a permis de produire plus d'une centaine de blocs classés ainsi que les premiers modèles numériques. Les marchés de classification arrivent à terme avec un seul bloc restant à réceptionner. Tous les blocs disponibles sont diffusés au moyen d'une solution transitoire en attendant que la Géoplateforme prenne en charge les données du Lidar HD.

En ce qui concerne l'avancement de la production Lidar HD, au 28 février 2024, les acquisitions étaient complètes sur 168 blocs (68 % de la métropole), 124 blocs étaient classés et diffusés en données ouvertes.

En ce qui concerne les scénarios de fin de programme, aujourd'hui, le montant des recettes sécurisées sur le programme est de 49,7 millions d'euros ; le coût global du projet est réévalué à 58,5 millions d'euros du fait du passage à des traitements automatisés qui ont permis de réduire les coûts. Il reste donc à trouver environ 8 millions d'euros de financements supplémentaires pour boucler le programme. Aucune acquisition n'est programmée sur l'été 2024, les acquisitions d'hiver seront privilégiées (notamment pour le cas d'usage inondation) pour la suite du programme. Il est prévu de finaliser le programme sur les hivers 2025 et 2026. Pour réaliser ces programmes, des financements sont encore attendus : 3 millions d'euros pour réaliser totalement la campagne d'hiver 2024-2025, le jalon de décision sur le contenu de cette campagne étant fixé à mi-avril, une piste étudiée aujourd'hui est le FEDER Occitanie. En outre, pour réaliser la campagne 2025-2026, il faudra encore trouver 5,5 millions d'euros supplémentaires.

**Mme la Présidente** remercie M. Guillaume Mellier et se tourne vers les donneurs d'ordre et autres personnes intéressées par le Lidar.

**M. Olivier ROUSSET** fait état de la grande satisfaction de l'ONF concernant la production de données Lidar et se félicite du bon partenariat avec l'IGN sur cette production. Ces données sont réceptionnées par l'ONF au fil de l'eau et sont immédiatement valorisées au travers de cartes de variables forestières. L'IGN est aussi à l'écoute pour la programmation des vols dédiés à des besoins propres de l'ONF nécessitant de se synchroniser avec les calibrations en forêt réalisées par l'ONF. L'ONF est bien conscient du manque de financement pour boucler les prochaines campagnes et accompagne l'IGN dans certaines régions (notamment Bourgogne-Franche-Comté) pour valoriser les campagnes Lidar auprès des collectivités qui peuvent être sources de financement.

**M. Frédéric DELPORT** souligne que pour ce qui est de l'accompagnement en gestion de forêt privée, le CNPF s'associe aux remarques de l'ONF sur l'intérêt du programme Lidar.

**Mme la Présidente** demande si le CNPF est également prêt à réfléchir au financement de la suite du programme.

**M. Frédéric DELPORT** répond que le CNPF est un petit établissement qui peut accompagner l'IGN afin d'expliquer aux potentiels utilisateurs l'intérêt de soutenir ce programme mais ne disposant pas de ligne budgétaire pour la suite du déploiement du Lidar.

**M. Patrick SOULÉ** assure avoir bien entendu l'appel au financement. Il précise attendre les résultats du traitement des acquisitions réalisées durant l'été, notamment en ce qui concerne les rivières. Ce résultat est attendu par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pour qu'il puisse se prononcer sur un soutien financier de la suite du programme.

**Mme Édith MÉRILLON** s'associe aux remerciements de l'ONF et du CNPF sur le programme d'acquisition de données Lidar HD qui répond aux besoins des politiques forestières des forêts publiques comme privées.

*Départ de M. le capitaine de vaisseau Olivier LE DUFF.*

*Nombre de personnes ayant voix délibérative : 18.*

## c. Géoplateforme

**M. Guillaume MELLIER** directeur des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN, et **M. Jean-Luc COUSIN**, directeur adjoint de la direction des systèmes d'information de l'IGN, présentent ce point.

**M. Jean-Luc COUSIN** présente le séquençage des opérations de migration de l'infrastructure Géoportail vers la Géoplateforme. Il rappelle que l'infrastructure du Géoportail comprend à la fois des sites (le site [geoportail.gouv.fr](http://geoportail.gouv.fr) qui permet de visualiser les données, le site [geoservices.ign.fr](http://geoservices.ign.fr), portail de services du Géoportail qui décrit les différents services du Géoportail, le Géoportail de l'urbanisme qui permet de diffuser des documents d'urbanisme) et une infrastructure de données et de services (environ 400 To de données et des services répondant à environ 300 millions de requêtes par jour). L'opération de bascule consiste à transférer ces 300 millions de requêtes d'un environnement à un autre. Cela sous-entend les opérations de transformation suivantes. Les nouveaux services équivalents à ceux du Géoportail ont été déployés dans la Géoplateforme. Les données du Géoportail ont été migrées dans la Géoplateforme et il reste des opérations d'actualisation à effectuer. L'actualisation des données prioritaires s'achève dans quelques jours et les données complémentaires seront traitées après la phase de migration.

L'infrastructure est exigeante en termes de performance et la phase d'optimisation prendra fin dans les prochains jours. Les étapes déjà réalisées sont les suivantes : arrêt de l'accès des services du Géoportail via le réseau interministériel de l'Etat (RIE) ; transfert du site Géoportail de l'hébergement OSHIMAE vers OVH. Il est à noter que, grâce à la qualité du travail accompli par les agents de l'IGN, l'IGN a repris la main sur le site du Géoportail tant au niveau du développement que de l'exploitation et le site Géoportail de l'urbanisme a également été transféré chez OVH et couplé à la Géoplateforme. Pour réduire les contraintes de migration des applications et sites de nos partenaires vers la Géoplateforme, un système réorientant les requêtes reçues par les services du Géoportail vers la Géoplateforme a été mis en place. Il sera opérationnel le 18 mars à l'exception des appels au service de diffusion d'images provenant du site Géoportail et du service de calcul d'itinéraires. Certaines performances doivent encore être optimisées pour lever ces deux exceptions. L'objectif est que toutes ces transformations soient finies d'ici fin mars, date d'arrêt de l'infrastructure OSHIMAE et du marché avec l'industriel exploitant le Géoportail. Durant cette période, l'IGN est particulièrement à l'écoute des utilisateurs.

**M. Guillaume MELLIER** donne des éléments sur la suite des opérations. La cible est que les utilisateurs et producteurs de données puissent charger et héberger leurs données sur la Géoplateforme pour les diffuser, les mettre en forme, les entretenir avec des communautés, faire des traitements et des croisements de données, utiliser des services développés par des utilisateurs. La partie en cours vise à substituer la nouvelle infrastructure pour les données existantes et pour la partie diffusion avec un maintien de service pour les utilisateurs. L'étape suivante interviendra à partir du deuxième trimestre 2024 et consistera à ouvrir aux tiers des fonctionnalités de chargement d'hébergement des données (prévu pour avril-mai 2024) ; permettre aux partenaires d'accéder à toutes les données géographiques et d'ajouter la brique d'entretien en communauté correspondant à la brique collaborative (prévue pour l'été 2024). Fin 2024, début 2025, les fonctions restantes seront ajoutées, en particulier les fonctions de mise en forme, de composition cartographique, de croisement, et l'ouverture de l'usine logicielle pour ajouter des services. Les aspects catalogue de données et visualisation des données seront fusionnés sur un nouveau site unifié, le site [cartes.gouv.fr](http://cartes.gouv.fr) qui évoluera par étapes et devrait être pleinement fonctionnel début 2025.

En parallèle, un travail important est mené sur l'association des partenaires. Ainsi, la Direction du numérique du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires s'appuie désormais sur la Géoplateforme pour toutes les utilisations de données internes et prévoit d'arrêter d'ici à la fin de l'année 2024 son infrastructure Geo-IDE, infrastructure interne de données

géographiques. Pour associer et embarquer les partenaires, l'IGN travaille sur un plan d'action d'appropriation avec des webinaires mensuels depuis plus d'un an. Un travail de mobilisation de relais est en cours d'intensification avec l'ANCT, la Dinum, la Dnum du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et la Dnum du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et des cycles de présentation et discussion avec les principales Directions d'administration centrales

En ce qui concerne le modèle économique et les conditions d'utilisation : la Géoplateforme est un programme d'investissement de 23,8 millions d'euros, portés par l'IGN avec un soutien de l'État (3,6 millions d'euros issus notamment du FTAP). Les coûts de fonctionnement sont estimés à cible à 6 millions d'euros par an. La consommation des données restera gratuite, mais les producteurs de données contribueront à la couverture des coûts de fonctionnement à hauteur d'environ 2 millions d'euros par an selon un modèle « freemium » : gratuité pour les petits utilisateurs soit jusqu'à 100 Go de données en hébergement et 500 Go en données servies ; pour les autres producteurs serait mis en place un modèle d'abonnement forfaitaire soit une tarification à ce stade prévue de 50 000 à 200 000 euros par an pour les acteurs nationaux ; 50 000 euros pour les acteurs régionaux ; 10 000 euros par an pour les acteurs départementaux. En cas d'usage massif et structurant de l'infrastructure, un complément sera demandé à hauteur des coûts variables engagés. Enfin, un financement propre d'environ 3 millions d'euros par an correspondant aux coûts de fonctionnement actuels du Géoportail continuera à être assuré par l'IGN. Les conditions d'accès présentées sont en cours de finalisation et seront publiés courant avril 2024.

**Mme la Présidente** remercie Mrs Cousin et Mellier pour cette présentation. Elle souligne que la Géoplateforme est une révolution dans sa conception et son usage, elle associe désormais toutes les personnes présentes au Conseil d'administration et même au-delà. Le modèle économique proposé devra se retrouver dans l'élaboration du COP, car cette infrastructure majeure pour la France doit faire l'objet d'un engagement de toutes les parties prenantes pour en assurer l'ambition dans les années à venir. Il convient donc d'envisager comment chaque membre du Conseil d'administration s'engagera pour assurer la pérennité de cette infrastructure.

**M. Thierry COURTINE** considère qu'il s'agit d'un projet très structurant et novateur. Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires est très satisfait de constater que ce projet se concrétisera nettement en 2024. Tout est mis en œuvre au ministère pour que Geo-IDE puisse s'appuyer sur la Géoplateforme. Or, actuellement, la Géoplateforme, ce sont des promesses, mais ce n'est pas encore tout à fait concret et un certain nombre d'acteurs restent en attente avant de pouvoir l'utiliser. Il faudra donc les accompagner et leur montrer les capacités de l'outil pour orienter la réflexion sur la mutualisation des moyens de la Géoplateforme. Cela permettra alors de mieux traiter la question du modèle économique. Il est vrai qu'actuellement, il y a une petite tension des acteurs qui se demandent si la Géoplateforme sera à la hauteur de ce qu'elle promet. Pour convaincre ces acteurs, il sera important de réaliser effectivement en 2024 le transfert vers la Géoplateforme de services existants et la création de nouveaux services, car cela permettra de regarder avec plus de sérénité le modèle économique.

**Mme la Présidente** demande si les difficultés rencontrées sur le Géoportail de l'urbanisme ont été surmontées.

**M. Pascal LORY** répond que des réunions sont prévues à ce sujet la semaine prochaine avec la DHUP et qu'il est confiant à cet égard.

**Mme Mélanie GOFFIN** confirme que des points demeurent à caler à ce sujet. Mme Goffin a noté avec intérêt le principe du maintien du financement de la Géoplateforme à un niveau équivalent à ce que l'IGN consacrait jusqu'à présent au Géoportail. La question sera de bien analyser les coûts et les nouvelles fonctionnalités qui seront associés afin de trouver un partage équilibré et cohérent avec le

modèle économique de l'IGN. La Géoplateforme est un outil très utile et il sera intéressant de mutualiser divers services autour de cette infrastructure. Il faudra veiller à ce que le déploiement de cet outil soit le plus transparent et indolore possible pour les usagers.

**Mme la Présidente** demande si des partenaires susceptibles de s'impliquer dans la Géoplateforme souhaitent se prononcer. Ainsi, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a-t-il sans doute ses propres outils de géolocalisation des populations scolarisées et des établissements mais a-t-il une réflexion sur un usage possible de la Géoplateforme ?

**M. Pascal ESTRAILLIER** répond qu'il posera la question à ses collègues de l'enseignement supérieur. En ce qui concerne le domaine de la recherche, le Géoportail est bien utilisé et beaucoup d'attentes sont portées sur la future Géoplateforme.

**Mme Caroline PILOT** se renseignera aussi au sein de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) concernant son éventuel intérêt pour la Géoplateforme.

**M. Matthieu LE MASSON (CGT)** souhaite faire une intervention globale sur les trois projets. Il remercie tout d'abord les services de l'IGN pour la clarté des éléments financiers présentés dans les fiches projets. Toutefois, ceux-ci permettent de confirmer l'impression des agents de l'IGN qu'un certain nombre de programmes sont bien réalisés, ont une réelle utilité, mais sont néanmoins mal financés notamment pour la Géoplateforme. Il y a donc un défaut de financement des services publics. La solution évidente serait une augmentation sensible et pérenne de la SCSP afin de garantir la pérennité et l'entretien de ces services publics. À défaut d'une telle pérennisation, un grand gâchis est à craindre.

**M. Thierry COURTINE** indique qu'il y a une vraie interrogation concernant le modèle économique, mais il précise que ce questionnement ne concerne pas que l'IGN. La logique des grands projets qui apportent à un moment donné des ressources propres à un opérateur augmentent son fonds de roulement, sa trésorerie, mais pas de façon pérenne peut effectivement entraîner un risque. C'est pour cela que le ministère travaille actuellement avec l'Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable (IGEDD) sur le modèle économique des grands projets et du risque ou opportunité qu'ils peuvent représenter, à condition qu'ils soient alimentés en continu. Des échanges sont également en cours à ce sujet avec la direction du Budget. Cette interrogation est collective. Le ministère est persuadé que l'IGN a une activité socle souveraine importante au niveau des territoires et des missions de service public et souhaite donc accompagner cette réflexion sur les modèles économiques. Plusieurs options sont envisageables, dont une augmentation de la SCSP. La réflexion est en cours dans le contexte d'une loi de finances est en cours d'élaboration et cela rend d'autant plus important le fait de disposer d'éléments d'analyse des fondamentaux d'un modèle économique et de sa capacité à sécuriser une trajectoire. L'enjeu du COP sera aussi l'occasion d'inscrire la capacité à donner une vision sur un moyen et long terme pour l'IGN.

**M. David-Olivier BOURGEOIS** assure que la direction du Budget a conscience que le changement de modèle économique est un défi pour les agents de l'IGN. Cependant, ce projet a la confiance de la directrice du Budget et s'est matérialisé dans un EPOM (Engagement pluriannuel d'objectifs et moyens). Il est rare que la direction du Budget contractualise ainsi avec des établissements publics. Cela témoigne de la confiance de la direction du Budget dans la transformation vers un nouveau modèle économique. M. Bourgeois souscrit à ce que vient de dire Monsieur Courtine : le fait qu'il y ait encore des ajustements pour ce modèle économique ne signifie pas qu'un gâchis soit à craindre. Il faudra toutefois que les financements soient équilibrés et la direction du Budget y travaillera avec l'IGN.

**Mme Anne SAMICA (CGT)** précise que le gâchis dont il s'agit est craint par les agents de l'IGN, mais aussi par tous les partenaires et utilisateurs. En effet, les partenaires régionaux sont actuellement

inquiets de la capacité de l'IGN à finir ses programmes. Il y a une vraie attente des partenaires pour finaliser et pérenniser ces référentiels. Le modèle économique de l'IGN a changé et désormais les agents passent beaucoup plus d'énergie qu'auparavant à aller chercher des financements en amont des projets. Si l'établissement bénéficiait d'une SCSP sécurisée, ce temps de recherche de financement serait libéré au profit du travail à faire sur le lancement des projets.

**Mme la Présidente** rappelle qu'il y a cinq ou six ans, du fait que l'IGN s'était trop éloigné de ses partenaires, son existence même avait pu être remise en cause. Cette difficulté a été dépassée grâce aux soutiens des tutelles et à un rapprochement des partenaires historiques de l'IGN pour connaître leurs besoins et y répondre de façon durable. Progressivement, d'autres partenaires se sont montrés intéressés et se sont ajoutés aux partenaires initiaux. Un temps est donc nécessaire pour comprendre les besoins des partenaires et construire le projet ensemble ; s'il est vrai que le temps passé à sécuriser l'aspect financier est sans doute déséquilibré il faut se dire que le temps passé à construire le projet ensemble n'est jamais un temps perdu.

**M. Éric PEYROUSE (CFDT)** remercie la Mme la Présidente pour ces propos, car c'est la première fois qu'il est dit que l'IGN était en danger et qu'il a été menacé de disparaître.

**Mme la Présidente** rappelle l'intervention très déterminée du représentant du ministère des Armées, lors d'un Conseil d'administration de l'année 2018. À cette époque, d'autres métiers historiques maîtrisés par des services publics étaient considérés comme menacés, cette crise n'était pas propre à l'IGN

**M. Matthieu LE MASSON (CGT)** pointe deux aberrations de la situation actuelle : d'une part, le Lidar n'est pas pérenne, si bien que les agents de l'IGN eux-mêmes s'interdisent parfois d'utiliser les données Lidar pour améliorer d'autres produits, car elles ne semblent pas pérennes ; d'autre part, il y a un fort besoin de mutualisation des besoins sur le Lidar, notamment concernant les campagnes d'acquisition été et hiver. La posture de client/fournisseur ne peut pas marcher, chacun doit faire des compromis.

**Mme la Présidente** remercie M. Le Masson pour ce rappel de l'importance d'apprendre à travailler ensemble dans une démarche de construction et non dans une relation client/fournisseur.

---

## 4 Approbation du compte financier 2023 (délibération n°2)

---

**M. Philippe GERBE** se propose de présenter les comptes financiers 2023 avec le DRH adjoint et l'agent comptable de l'IGN. Il rappelle que les comptes de l'IGN sont examinés et contrôlés par les commissaires aux comptes. Ce n'est pas une obligation pour l'IGN, mais l'Institut choisit d'avoir recours à ce contrôle, car cela lui apporte une sécurité supplémentaire dans la validation de ses comptes.

Le solde budgétaire de l'année 2023 est déficitaire de 5,68 millions d'euros (-5,79 millions d'euros fin 2022) et le résultat net est de -1,04 million d'euros en 2023 (contre 7,4 millions d'euros en 2022).

La trésorerie a baissé en 2023 tout en restant supérieure aux 30 jours de précaution. Toutefois, une part importante de cette trésorerie est déjà gagée sur des paiements à venir, notamment de la sous-traitance pour le Lidar et l'OCS GE.

Une augmentation des recettes de 3,2 % est constatée en 2023 par rapport à 2022. Outre la SCSP, des subventions exceptionnelles ont été versées (compensation de point d'indice et abondement exceptionnel de fin d'année). Les ressources propres, environ 50% des recettes, ont été portées en 2023 majoritairement par des recettes reçues pour le Lidar HD. Les autres ressources ont été le RPG

(Registre parcellaire graphique), l'occupation du sol et l'artificialisation, et les plans de corps de rue simplifiés. La Défense et la sécurité demeurent une importante source de financement (27,6 M€), mais en baisse assez forte par rapport à 2022.

Par rapport au budget rectificatif voté par le Conseil d'administration le 8 décembre 2023, il y a eu deux décalages. Deux versements du ministère des armées et pour la BAN, inscrits dans le budget rectificatif 2023 pour un total de 9,7 millions d'euros ont été décalés à janvier 2024. Inversement, deux autres financements attendus en 2024 ont été versés par anticipation en 2023 : des financements FTAP (6,5 M€) et DGPR (1,55 M€) pour le Lidar. Au total, les recettes ont été proches de ce qui était prévu au budget rectificatif.

En ce qui concerne les dépenses, les engagements ont été en baisse en 2023, mais les CP ont un peu augmenté par rapport à 2022. La masse salariale a été très proche des prévisions. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté du fait de l'augmentation du volume de sous-traitance sur les grands projets. L'impact de l'inflation a été notable en 2023. Ainsi, la dépense consacrée aux fluides a-t-elle augmenté d'un million d'euros en 2023 alors même que la consommation énergétique a été réduite de 700 000 kW/h. L'activité d'impression de cartes offset a basculé en sous-traitance courant 2023 ce qui a entraîné une dépense supplémentaire. Les dépenses d'investissement ont été en légère baisse en engagement et en légère hausse en CP, portées par la géoplateforme, mais aussi les investissements informatiques, le remplacement de l'avion et deux dossiers immobiliers concernant l'aménagement d'un bâtiment de Villefranche-sur-Cher afin de permettre l'accueil des machines d'impression et le changement de l'ascenseur de la tour à Saint-Mandé.

**M. Éric KOLB**, directeur adjoint des ressources humaines, fait état d'un fait marquant concernant les ressources humaines en 2023 puisque l'effectif était en fin d'année de 32 ETPT inférieur au plafond d'emploi. Cet écart est lié à des départs à la retraite qui n'avaient pas été anticipés. Il s'agit de personnes qui se sont décidées à partir à la retraite en amont de la réforme. Il devrait y avoir beaucoup moins de départs à la retraite en 2024 puisqu'ils ont été anticipés en 2023.

**M. Frédéric DEVAUX**, agent comptable, propose un point habituel quant au fait que l'écart entre le solde budgétaire de l'année 2023 (-5,68 millions d'euros) et le résultat comptable (-1,04 million d'euros) repose essentiellement sur le pic d'investissement constaté sur la période récente et sur le fait qu'en termes budgétaires, les investissements se traduisent par les décaissements de l'année moins les subventions encaissées, alors que sur le compte de résultat, c'est la valorisation de l'utilisation des immobilisations historiques qui est prise en compte. Ce décalage représente un montant de 6 millions d'euros. Par ailleurs, il y a eu aussi des décalages de trésorerie, c'est le cas par exemple de la baisse des recettes du programme Défense d'environ 11 millions d'euros. Cette baisse constatée en comptabilité budgétaire s'explique par des décalages d'encaissements qui peuvent être de quelques jours puisque des versements significatifs ont été constatés début 2024. En comptabilité générale ce décalage calendaire est atténué puisqu'on prend en compte la réalité de l'activité.

M. Devaux propose un point sur les éléments les plus significatifs ayant entraîné une variation du résultat entre les exercices 2022 et 2023. Économiquement, le financement de la Géoplateforme et la Géofabrique ont eu un poids important en 2023 qui a entraîné une baisse du résultat de 3,25 millions d'euros. Sur cette baisse, un aspect conjoncturel est lié au maintien de l'hébergement Oshimae en même temps qu'avait lieu le passage sur la Géoplateforme, mais il faut aussi noter la montée en puissance du projet Géofabrique. Le second élément de baisse significative est très conjoncturel puisqu'il concerne Géosocle et le choix de l'IGN d'intégrer de manière anticipée par rapport à ce qui était prévu davantage d'intelligence artificielle dans ses modalités de production. La constatation de la prise de marge est reportée en conséquence sur la fin du projet et entraîne une baisse du résultat de 2,90 millions d'euros. Enfin, un financement complémentaire de 3,25 millions d'euros a été constaté sur le projet OCS GE. Cela permettra de combler des déficits antérieurs et de

reprendre à hauteur de 500 000 euros une provision d'un million d'euros inscrite dans les comptes de l'année 2022.

M. Devaux présente le passage du résultat à la capacité d'autofinancement. Il rappelle que la capacité d'autofinancement est la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables. C'est un agrégat qui représente le disponible dégagé au cours de l'activité de l'IGN pour pouvoir investir. Il précise que la tendance est à la baisse de la capacité d'autofinancement. Néanmoins, en moyenne sur les cinq dernières années, le montant de capacité d'autofinancement est de 13,33 millions d'euros, soit un montant qui couvre les dotations aux amortissements, ce qui est rassurant. En matière de capacité d'autofinancement, la situation est donc correcte, mais avec une tendance à la baisse à surveiller.

Le point suivant concerne le passage de la capacité d'autofinancement à son usage, c'est-à-dire la politique d'investissement de l'IGN. À cet égard, les éléments marquants de l'année 2023 ont été la progression très forte des investissements couverts essentiellement par la capacité d'autofinancement et les subventions d'investissement de l'IGN (notamment le LidarHD); une diminution du fonds de roulement (depuis 2021) sans impact négatif sur l'équilibre financier de l'établissement puisque le montant de trésorerie représente 49 jours de fonctionnement courant, mais qui demeure à surveiller compte tenu du contexte budgétaire.

**Mme la Présidente** remercie l'agent comptable, dont c'est la dernière participation au Conseil d'administration de l'IGN, pour la qualité de ses travaux, de ses présentations et de ses relations avec les agents de l'IGN et les membres du Conseil d'administration. Mme la Présidente donne ensuite la parole au contrôle budgétaire.

**M. Benoît DINGREMONT** précise que si la clôture de l'exercice n'est pas totalement équilibrée, elle demeure proche des prévisions initiales et conforme aux exigences de stabilité budgétaire. Le niveau de trésorerie est resté quasiment en permanence au-dessus des 30 jours de dépense de fonctionnement. En revanche, il y a eu des incertitudes jusqu'à la dernière minute du fait du retard de paiement de contrats de Défense, retards toutefois compensés par des rentrées du FTAP et de la DGPR. Le contrôle budgétaire salue l'initiative récente de l'IGN de lancer le chantier de fiabilisation des prévisions et suivi de l'exécution budgétaire. Le contrôle budgétaire y contribuera.

**Mme la Présidente** remercie le contrôle budgétaire et donne la parole au commissaire aux comptes.

**M. Hubert TONDEUR** rappelle que la mission des commissaires aux comptes se déroule chaque année en deux temps : un premier temps, à l'automne, sur des procédures qui évoluent chaque année notamment sur le contrôle interne et l'organisation ; un second temps en début d'année suivante, sur les comptes présentés par l'IGN. Le commissaire aux comptes remercie M. Frédéric Devaux et l'ensemble des équipes pour les documents qui lui ont été communiqués. Les comptes de l'IGN sont certifiés sans réserve.

**Mme la Présidente** remercie le commissaire aux comptes et ouvre la discussion.

**M. Philippe DUMOULIN (UNSA)** constate que l'effectif de l'établissement en 2023 était de 32 ETPT inférieur à ce que permettait le plafond d'emploi. En 2023, aucune demande de baisse d'effectif n'avait été adressée à l'IGN. En 2024, maintenant que les demandes de baisse d'effectif ont repris, quel chiffre sera référencé, la demande du plafond d'emploi ou bien l'état réel de l'effectif ?

**M. Philippe GERBE** répond que le plafond d'emploi de 2023 servira de référence pour le calcul de 2024.

**Mme Mélanie GOFFIN** précise, concernant le financement du projet OCS GE, que la DGALN a lancé un complément de financement pour 2024 dont le montant est similaire à ce qui a été versé en 2023. En 2023, la DGALN a respecté ses engagements comme prévu. Par ailleurs, Mme Goffin demande combien il reste inscrit en provision pour le projet OCS GE suite à la reprise sur provision qui a été évoquée.

**M. Frédéric DEVAUX** répond que 510 000 euros ont été repris sur une provision initiale de 1,01 million d'euros. Il précise que les provisions sont l'évaluation des pertes à venir intégrées dans les résultats par mesure de prudence. Un complément de financement de 3,250 millions d'euros a été intégré dans les comptes, dont une partie était destinée à financer des travaux 2024 et une autre était destinée à couvrir une part des pertes des travaux menés en 2023 et durant les exercices antérieurs. C'est cette partie qui a une incidence sur le compte de résultat 2023.

**Mme Anne SAMICA (CGT)** fait valoir que les documents présentés sont denses et qu'il a été difficile de les assimiler en une semaine. Le budget semble avoir été amendé par une SCSP exceptionnelle d'environ 4 millions d'euros en décembre 2023 décidée afin de boucler le budget. Cela pose question. Sans cela, les agents auraient-ils été payés ? À quoi correspond cette subvention de 4 millions d'euros supplémentaires et pourquoi ne pas plutôt pérenniser une augmentation de SCSP ? Le directeur général s'enorgueillait il y a peu de limiter la baisse des effectifs en 2023. Or, l'effectif a été réduit de 32 ETPT en 2023. De ce fait, la baisse d'effectif qui contribue à l'équilibre budgétaire aussi les effectifs ne sont-ils pas devenus la variable d'ajustement des difficultés budgétaires de l'établissement ?

**M. Stéphane PELLE (CFDT)** rappelle que la CFDT avait demandé lors du dernier Conseil d'administration un détail si possible par emploi du recrutement des 150 talents annoncés pour l'année 2023, sachant que ces frais constituent une partie importante du compte financier. Par ailleurs, les recettes décalées début 2024 ou avancées fin 2023 conduisent à un report à nouveau négatif de l'ordre de 1 million d'euros. Cela ne nécessiterait-il pas la présentation immédiate d'un budget rectificatif pour 2024 ?

**M. Thierry COURTINE** répond à la remarque de Mme Samica que la façon dont s'est conclue la loi de finances en fin d'année 2023 était assez exceptionnelle. Le Parlement est souverain sur ses décisions, mais sur la partie concernant l'administration, l'attention portée en fin d'année sur la situation de l'IGN pour traquer les financements a impliqué un travail important durant deux mois avec un groupe de travail qui continue à se réunir dans le but de déterminer un mode de suivi permettant de mieux anticiper ce type de difficulté. Quelles que soient les difficultés rencontrées en fin d'exercice, l'objectif de la tutelle métier et de la tutelle budgétaire est bien qu'un établissement public soit en situation de payer ses agents. Historiquement, aucun établissement public n'a connu cette situation. Il s'agit donc d'un risque très mineur, mais qui doit être pris au sérieux afin de ne pas mettre en difficulté la tutelle budgétaire pour qu'elle n'ait pas à compenser au dernier moment.

**M. Philippe GERBE** répond quant aux 150 talents qu'une réponse sera apportée au point 6 de l'ordre du jour. Concernant un éventuel budget rectificatif, les éléments de variation de dépenses et de recettes connus par l'administration lors de la préparation du présent Conseil d'administration n'étant pas suffisants pour envisager un budget rectificatif dès ce jour. La présentation d'un budget rectificatif est envisagée lors du Conseil d'administration du mois de juillet 2024, car il y aura alors davantage de certitudes concernant les financements complémentaires.

**Mme la Présidente** demande des précisions quant aux 32 ETPT relatifs à des départs à la retraite non programmés, mais décidés par les agents.

**M. Éric KOLB** précise que lorsqu'il y a des départs non anticipés, cela entraîne un temps de latence entre le moment où l'agent informe de son départ, le moment où le service fait passer les postes à

l'arbitrage (sachant que certains des postes vacants peuvent alors être modifiés ou supprimés), la publication des offres, les appels à candidatures, et la réception des candidats. Pour ces raisons, même lorsqu'il est annoncé six mois avant, un départ à la retraite peut se traduire par des manques d'ETPT. Cela explique le creux constaté de -32 ETPT.

**Mme la Présidente** procède au vote.

La délibération n°2 est adoptée à la majorité des membres votants.

Pour : 12

Abstention : 1 (UNSA)

Contre : 5 (3 CFDT, 2 CGT)

## 5 Approbation du plan d'activités 2024 de l'IGN (délibération n°3)

**M. Guillaume MELLIER**, directeur des programmes et de l'appui aux politiques publiques, présente ce point. Il rappelle que le plan d'activités de l'IGN est l'instrument par lequel l'IGN organise son plan de charge pour répondre aux besoins des partenaires qui sont solidaires du modèle économique de l'Institut. Il fait l'objet de concertations à la fois avec le Comité national de programmation qui s'est tenu début février 2024 et avec l'ensemble des acteurs régionaux. Il traduit les attentes des tutelles et des partenaires de l'IGN et fait ressortir trois grands enjeux.

Le premier enjeu est la poursuite d'investissements technologiques intenses au service de la souveraineté nationale pour répondre aux besoins des forces armées, de la forêt, du changement climatique, et du projet de jumeau numérique. Le second enjeu est lié à l'urgence climatique, ce qui invite l'Institut à coordonner des initiatives telles que la feuille de route numérique et données de France Nation Verte qui a posé une méthode ambitieuse pour désiloter les initiatives éparées intervenues dans ce domaine. La fabrique des Géocommuns et la Géoplateforme œuvrent également en ce sens. Le troisième enjeu consistera pour l'IGN à conforter les grands référentiels socle et à les rapprocher des usages, mais aussi à travailler sur le nouveau fonds cartographique ou à la mise en place du site cartes.gouv.fr qui vise à assembler ces éléments.

L'édition 2024 du Comité national de programmation de l'IGN s'est tenue le 8 février 2024. Elle a connu un fort taux de participation des partenaires, et ceux-ci y ont fait part de leur satisfaction. Des préoccupations y ont été exprimées concernant le modèle économique de l'IGN ; l'articulation des projets que porte l'IGN avec les différentes initiatives locales ; la mise à jour du référentiel BD Forêt ; la gouvernance de la donnée territoriale. La mise en place d'un comité de concertation des acteurs publics pour les besoins en imagerie a été bien accueillie par les parties prenantes.

Le plan d'activités prend la forme d'un document de 75 pages. Il présente un point d'étape sur les chantiers structurants. Une visibilité accrue y a été donnée aux chantiers à venir au-delà de l'activité de l'année 2024 ainsi qu'aux financements qu'ils impliquent afin que ceux-ci puissent être mieux anticipés.

**Mme la Présidente** suppose que chaque représentant des partenaires présent au conseil d'administration a pu participer au comité qui s'est réuni en février et a participé à l'élaboration du plan d'activités. Elle s'enquiert d'éventuelles remarques sur le plan d'activités.

**M. Benjamin BRIANT (CGT)** exprime le ressenti des représentants du personnel de la CGT pour lesquels le plan d'activités 2024 fait état d'ambitions d'évolution des grands projets ou de services plutôt que d'objectifs quantifiés. Selon la CGT, ce flou évite à l'IGN de s'engager sur des résultats concrets. Certains projets évoqués dans le plan d'activité sont conditionnés par des financements qui sont parfois très hypothétiques. D'ailleurs, certains partenaires de l'IGN ont pointé ce modèle

économique lors du Comité national de programmation et craignent que l'IGN ne boucle pas certains grands projets, à commencer par le programme Lidar HD. Sur ce projet, les régions s'interrogeaient en CNP quant au fait qu'elles doivent faire leur point budgétaire de ce programme national alors même qu'elles n'ont pas été consultées en amont sur ce projet. Le plan d'activités donne l'impression que l'IGN va s'engager sur de nombreux autres projets répondant aux attentes des services publics, mais sans garanties de moyens aussi bien financiers qu'en ETP.

**Mme la Présidente** demande si le financement du programme Lidar HD par les régions consiste en des financements FEDER ou bien en des financements propres des régions.

**M. Guillaume MELLIER** répond qu'il y a les deux configurations, selon les régions.

**M. Stéphane PELLE (CFDT)** fait état de l'explication de vote de la CFDT. Les personnels de l'IGN et la CFDT ne sont pas contre les activités présentées, mais s'inquiètent de leur faisabilité budgétaire. Pour cette raison, la CFDT votera contre le plan d'activités présenté.

**M. Philippe DUMOULIN (UNSA)** indique que l'UNSA est satisfaite de la visibilité que donne le plan d'activités sur les chantiers à venir. Toutefois, l'UNSA partage l'inquiétude quant au financement de ce plan d'activité. Pour cette raison, l'UNSA s'abstiendra.

**Mme la Présidente** précise que le poids du gel budgétaire annoncé ne relève pas de la compétence du Conseil d'administration. Ce gel n'est pas encore décliné par établissement de manière précise, mais il se traduira rapidement pour les partenaires de l'IGN et pour l'IGN. Aussi peut-on se demander si ce gel mettra en péril les projets dont la liste ambitieuse est soumise à ce Conseil d'administration.

**M. Thierry COURTINE** répond qu'un décret d'annulation de crédits a été publié touchant une grande partie des programmes des politiques publiques. Au sujet du programme 159 qui concerne l'IGN, il y a eu une demande de 11,2 millions d'euros d'annulation de crédits. Dans le cadre du Budget, il y a toujours une réserve de précaution prise sur chaque programme afin de constituer une capacité de financement à même de couvrir d'éventuelles dépenses supplémentaires sans avoir à modifier les conditions de la loi de finances votée par le Parlement. Généralement, la question de la mobilisation ou non de cette réserve de précaution est statuée en fin d'année. Habituellement, elle n'est pas utilisée sauf cas particuliers, comme en 2023 au profit de l'IGN à hauteur d'environ 1 million d'euros. La réserve de précaution permet de régler des situations compliquées en fin d'année. Or, il se trouve que la décision d'annulation de crédits imposée par le gouvernement sur le programme 159 est légèrement supérieure (de 2,8 millions d'euros) à la réserve de précaution. L'IGN pourrait être touché à hauteur d'environ 600 000 euros sur la totalité de la SCSP, ce qui n'est pas très conséquent par rapport au niveau d'annulation de crédits qui est supporté par d'autres programmes. En ce qui concerne les annulations de crédits des autres programmes du ministère et leur impact sur la capacité de financement de clients potentiels de l'IGN, un travail est en cours avec l'ensemble des directions métiers. Par ailleurs, une réduction de moyens sur 2025 est annoncée et cette perspective est également en cours d'investigation.

**M. Patrick SOULÉ** confirme les éléments indiqués par M. Courtine. Il précise que pour l'année 2024, la réserve de précaution du programme Risques a été intégralement annulée et que la direction du Budget ne se veut pas rassurante concernant la suite de l'année 2024. Toutefois, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pourra apporter comme promis un financement sur le plan de corps de rue simplifié pour aider l'IGN à faire la promotion de cette activité auprès des collectivités concernées. M. Soulé, comme il l'a indiqué précédemment, attend des réponses sur le programme Lidar HD afin de pouvoir considérer l'opportunité d'un éventuel complément de financement.

**M. David-Olivier BOURGEOIS** confirme que la direction du Budget a effectivement demandé un effort transverse au sein de l'État, dans un contexte macro-économique qui s'est considérablement dégradé ces derniers mois et qui a imposé la décision annoncée par le ministre Bruno Le Maire pour éviter que les conditions d'emprunt de la France ne se dégradent. Il s'agit donc d'une issue d'intérêt général. Toutefois, comme l'a dit M. Courtine, certains programmes sont plus impactés par cet effort que le programme 159. La direction du Budget demeurera vigilante à ce que cet effort demeure soutenable dans le cadre des priorités de l'IGN.

**M. Philippe DUMOULIN (UNSA)** demande si, lorsqu'il y a une réserve de précaution, celle-ci est toujours incluse dans la ligne budgétaire à laquelle elle s'applique.

**M. Philippe GERBE** répond que lorsque le Conseil d'administration a voté le 8 décembre le budget initial de l'IGN, la SCSP qui faisait partie des recettes ne comptait pas cette réserve de précaution. Donc l'annulation de la réserve de précaution n'a aucun impact sur le budget initial.

**M. Philippe DUMOULIN** demande si d'une année sur l'autre, le Parlement reconstitue cette réserve de précaution et si les réserves de précaution de différentes années peuvent se cumuler.

**M. Thierry COURTINE** répond que d'une année sur l'autre, les réserves de précaution peuvent être reconstituées, mais ne se cumulent pas. Chaque année, le Parlement vote un budget. La direction du Budget demande à chaque responsable de programme d'identifier à l'intérieur de cette ligne budgétaire une réserve de précaution. C'est une capacité de financement non affectée par avance et qui varie entre 3 % et 5 % des programmes selon les années. Chaque année, l'administration et les gestionnaires doivent prévoir une réserve de précaution et s'interrogent en fin d'année avec la direction du Budget et le responsable financier ministériel si elle sera utilisée ou pas. Cette réserve n'est pas la même sur le T2 (masse salariale) et le hors-T2. Elle n'est que de 0,5% sur le T2.

**M. Philippe DUMOULIN** demande confirmation du fait que les annulations de crédit risquent de s'accroître de 2025 à 2027.

**Mme la Présidente** confirme ce risque.

**M. Philippe DUMOULIN** demande comment s'en sortira l'IGN vu que les réserves de précaution seront alors insuffisantes pour compenser ces annulations de crédit.

**Mme la Présidente** répond que tel n'est pas le sujet du présent conseil d'administration. Toutefois, cette question a un impact sur le vote requis des membres du conseil d'administration. Il s'agit de décider si le plan d'activités soumis aux suffrages est sincère. La question revient alors à se déterminer sur l'adoption d'un plan d'activités pour 2024 ou bien sur son rejet en raison des perspectives de restrictions budgétaires pluriannuelles envisagées.

**M. Patrick SOULÉ** invite à rester optimiste, car en fin de gestion, à l'automne, une discussion a toujours lieu avec la direction du Budget pour considérer l'ouverture des réserves de précaution. Ces réserves constituent une auto-assurance de l'État qu'il est possible de répartir en fonction des besoins et des arbitrages rendus par Bercy et Matignon. Cette année, pour ce qui concerne le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, des dépenses de fin d'année sont à prévoir en raison des inondations. Au stade actuel, il n'y a pas eu trop d'annulations et le ministère essaiera de préserver les établissements qui le nécessitent, dont l'IGN. Des décisions se prendront en cours d'année et il est très utile d'avoir une vision partagée du programme d'activités de l'établissement et de ses éventuelles impasses financières. Comme cela a été dit, la hausse des taux d'intérêt et le poids de la dette entraînent une réduction des dépenses courantes de l'État dans le but de réduire les déficits. Il convient d'avoir ces éléments à l'esprit sans pour autant être exagérément alarmiste concernant l'IGN.

**M. Philippe GERBE** ajoute que la connaissance actuelle des ressources ne remet pas en cause le plan d'activités. Néanmoins, comme l'indiquait le contrôleur budgétaire, un suivi mensuel de l'avancement des nouvelles recettes a été mis en place. Ce suivi permettra de savoir si des activités doivent être revues.

**M. Benjamin BRIANT** se réjouit d'entendre les tutelles rassurer quant au fait qu'il n'y ait que 650 000 euros de baisse pour l'établissement. Toutefois, la CGT a une vision plus politique de la situation et considère que pour résorber la dette nationale, il faudrait aller chercher les 200 milliards d'euros d'aides que l'État verse aux entreprises sans contrepartie. Quand on passe à un budget en économie de guerre tel qu'annoncé par le Président, quand on annonce des milliards d'économie en 2024 puis 2025, on ne peut se satisfaire de s'entendre dire que l'IGN ne s'en sort pas si mal. La réserve de précaution est surtout faite pour ne pas être engagée, c'est de l'argent virtuel jamais débloqué sauf dans des cas exceptionnels dont l'IGN a d'ailleurs pu profiter en 2023. De fait, le plan d'activités est très incertain quant à ses financements et les personnels en subiront les conséquences en termes de conditions de travail, de charges, de délais et d'enjeux. La CGT n'est pas d'accord avec cet état de fait qui résulte de choix politiques qui ne procèdent pas que de la bonne gestion d'un État qui veut réduire sa dette.

**Mme Carine DUMAS (CFDT)** remercie M. Courtine d'avoir enfin donné le chiffre de 600 000 euros demandé par la CFDT depuis l'annonce de l'annulation de crédits. Toutefois, il est incohérent d'affirmer que la baisse de 600 000 euros ne change rien au plan d'activités 2024. Comme la CGT, la CFDT aimerait savoir sur quoi seront pris ces 600 000 euros. La CFDT craint également que les agents seront les seuls à en subir les conséquences.

**M. Éric PEYROUSE (CFDT)** rappelle que les représentants du personnel de la CFDT du Cerema, de Météo France et de l'IGN ont envoyé un courrier à leurs directeurs et présidents respectifs sur cette annulation de crédits 2024. Il demande que ce courrier soit annexé au présent procès-verbal. La CFDT souhaite savoir à quels postes de dépense s'appliqueront les 600 000 euros de réduction. Ceci, alors que de nouveaux postes sont créés à la direction de l'établissement dans un contexte de -25 ETPT demandés en 2024.

**Mme la Présidente** regrette que soient mis en cause les dirigeants de l'établissement, très engagés. Elle reconnaît qu'il a fallu du temps à la direction du Budget et aux responsables de programme LOLF pour répartir cette moindre richesse, maintenant les dirigeants des établissements publics doivent faire cette programmation. Elle assure que la rémunération des personnels publics ne sera pas remise en cause et que l'impact de la réduction de 600 000 euros portera sur le programme d'activités, lequel pourra être ralenti dans ces ambitions même si ses projets ne seront pas remis en cause, comme cela a été confirmé durant les débats. Mme la présidente donne son accord à ce que la lettre des représentants du personnel de la CFDT soit jointe au présent PV.

**Mme la Présidente** met la délibération aux voix.

La délibération n°3 est adoptée à la majorité des membres votants.

Pour : 12

Abstention : 1 (UNSA)

Contre : 5 (3 CFDT, 2 CGT)

---

## 6 COP-EPOM

---

### a) Comité de suivi du contrat d'objectifs et de performance (COP) et de l'engagement pluriannuel d'objectifs et de moyens (EPOM)

**M. Claude PÉNICAND**, directeur délégué à la stratégie présente l'avancement du COP et de l'EPOM.

Le document communiqué en amont de la réunion reprend tous les indicateurs du COP définissant la trajectoire fixée à l'IGN. M. Pénicand propose de revenir en séance sur certains d'entre eux.

Le premier indicateur concerne les grands projets que devait mettre en place l'IGN lors de la signature du COP. La cible de huit projets fixée par cet indicateur a été atteinte, mais elle n'a pas été dépassée car on constate aujourd'hui une latence dans le renouvellement des grands projets. En ce qui concerne les nouveaux référentiels Lidar HD et OCS GE, l'établissement est en ligne pour atteindre l'objectif fixé d'ici fin 2024 ou au plus tard avant la fin 2025.

Un autre indicateur concerne l'appétence des utilisateurs pour les données diffusées par l'IGN : les objectifs fixés à cet égard ont été très largement dépassés. C'est à la fois lié au savoir-faire de l'IGN en matière de diffusion et valorisation des données et à l'arrivée des nouvelles données. Deux indicateurs portaient sur la précision des mesures des volumes de bois sur pied et de bois prélevés.

**M. Philippe GERBE** précise que le premier de ces deux indicateurs ne pourra être amélioré qu'en intégrant des données externes et que le second de ces indicateurs a dépassé ses objectifs.

**M. Claude PÉNICAND** indique qu'il y avait aussi un objectif de renforcement de la connaissance de la forêt par des synergies entre l'IGN et l'ensemble des acteurs de la forêt. Cela s'est matérialisé par la mise en place de l'Observatoire des forêts françaises. Aujourd'hui, l'adhésion à la démarche est plus large que celle qui avait été fixée par l'indicateur. L'indicateur concernant la tenue des engagements vis-à-vis du ministère des Armées donne également totale satisfaction. La progression des attendus concernant la mise en place de la Géoplateforme et des partenariats autour de la Géoplateforme a été satisfaisante en 2023. D'autres objectifs concernaient l'enseignement et la recherche.

**M. Nicolas PAPARODITIS** confirme que l'objectif en matière de nombre d'élèves n'a pas été tout à fait atteint, mais il serait atteint si l'on intégrait la quarantaine de doctorants présents au sein des laboratoires de l'IGN. La non-atteinte de l'objectif s'explique par une non-saturation de l'ensemble des cycles de l'ENSG, car il y a eu un déficit de recrutement dans certaines filières conduisant par exemple à recruter 5 personnes de moins que prévu dans le cycle ingénieur. En outre, certaines spécialisations du cycle d'ingénieur qui étaient ouvertes via des masters spécialisés, ont été fermées pour se recentrer sur la licence professionnelle et le cycle d'ingénieur. Dans un second temps, avec les moyens supplémentaires ainsi libérés, la taille des promotions pourra s'accroître. Par ailleurs, le niveau du reste à charge par élève s'explique par la non-saturation des effectifs évoquée et par la forte augmentation du nombre d'élèves fonctionnaires (élèves n'acquittant pas de frais de scolarité). En outre, la CTI (Commission des titres d'ingénieur) a imposé aux écoles de passer de 12 à 17 semaines la période de stage obligatoire à l'étranger, ce qui représente une charge supplémentaire importante pour les élèves fonctionnaires et impacte le reste à charge. Toutefois, il est envisagé de généraliser le fait de passer à des contrats de professionnalisation ou d'apprentissage pour les spécialisations de 3<sup>e</sup> année du cycle d'ingénieur, ce qui devrait abaisser le coût moyen à charge.

**M. Claude PÉNICAND** indique qu'un autre indicateur porte sur le nombre de publications par chercheur avec une cible d'un peu plus d'une publication par an, ce qui est le cas. Le but est que les chercheurs ne se concentrent pas uniquement sur les publications académiques. Un autre indicateur

porte sur la valorisation des travaux de recherche et leur apport à une démarche d'industrialisation afin de faire évoluer les capacités technologiques de l'IGN (notamment via l'intelligence artificielle).

L'indicateur relatif à l'équilibre budgétaire a été commenté précédemment (cf. §4). Cet indicateur est une moyenne sur deux années d'où la différence avec les montants présentés au point budget.

**M. Philippe GERBE** précise à cet égard que la trésorerie mobilisable hors grands projets est aussi en baisse.

**M. Claude PÉNICAND** informe le Conseil d'administration que les indicateurs suivants concernent les ressources humaines avec notamment des ambitions de recrutement.

**M. Éric KOLB** précise que sur les 150 recrutements ambitionnés, 126 ont été recrutés à date. Il y a eu 10 recrutements en conduite de projet (SI et production) ; 20 recrutements sur les métiers du collaboratif ; 30 recrutements sur les métiers de la data science et de l'intelligence artificielle. Les autres recrutements sont indiqués dans le document de présentation du présent point de l'ordre du jour. L'administration entend bien atteindre l'objectif de 150 recrutements fin 2024.

**M. Claude PÉNICAND** propose, au vu de l'état des indicateurs, un bilan intermédiaire en cours de réalisation du COP. L'IGN est très majoritairement en ligne avec la trajectoire fixée, même si des travaux technologiques demeurent à réaliser pour achever la transformation de l'établissement. Par contre, des questions plus externes sur les financements font peser un doute sur cette trajectoire. M. Pénicand revient sur les points de vigilance qui avaient été précédemment identifiés.

- Un risque avait été identifié sur la capacité de l'IGN à recruter des talents au regard du marché de l'emploi en tension sur certains profils. Ce risque est levé grâce au travail effectué sur la marque employeur de l'IGN qui a rendu l'établissement plus attractif.

- Le point d'attention sur les grands projets est levé, car les grands projets sont en cours de déploiement, ce qui confirme la capacité de l'IGN à porter des projets ambitieux et complexes tout en faisant preuve d'agilité en répondant à certaines priorités gouvernementales intervenues en parallèle, comme la mise en place rapide du portail des énergies renouvelables.

- Le point d'attention pour la forêt a donné lieu à deux axes de réponses : un travail d'élargissement des méthodologies et des technologies mobilisées avec l'élaboration en cours d'un schéma directeur de l'information forestière, et le renforcement des synergies avec les autres acteurs de la forêt à travers l'Observatoire des forêts françaises.

- Le point d'attention sur le renouvellement des grands projets (tels que le jumeau numérique de la France et de ses territoires) est toujours actuel, car celui-ci tarde à se concrétiser, ce qui induit le contexte budgétaire évoqué précédemment.

- Le point d'attention sur la capacité de l'IGN à renforcer ses synergies avec des acteurs privés a été pris en compte puisque l'IGN a mis en place le dispositif Datalliance avec une première collaboration en cours avec la société namR pour la cartographie des parcs photovoltaïques. Le déploiement plus complet de cette stratégie dépendra de la propension des commanditaires à vouloir engager de nouveaux projets structurants.

En conclusion, le suivi des indicateurs indique que l'IGN est en passe de réussir sa transformation, mais pourrait être freiné dans sa trajectoire par le manque de priorités budgétaires sur les enjeux liés aux bouleversements écologiques et numériques.

**Mme la Présidente** s'assure que chaque tutelle a pu valider l'état d'avancement présenté par l'IGN qu'il n'y a pas de contestation sur les chiffres présentés à l'appui du suivi de la réalisation des objectifs, puis elle ouvre la discussion.

**Mme Carine DUMAS (CFDT)** remarque qu'il est question dans le document COP/EPOM de 150 ressources en recrutement externes. Or, la valeur observée fin 2023 est de 126 recrutements au total, dont 51 recrutements externes. Faut-il en déduire qu'il y a eu 75 recrutements internes ?

**Mme la Présidente** précise que l'objectif de 150 recrutements de nouveaux talents concerne aussi bien des recrutements internes qu'externes.

**Mme Cécile BORGES-LEMARIÉ** assure qu'il est très clair dans l'EPOM qu'il s'agit de 150 talents au total, internes et externes. À date, il y a bien eu 75 recrutements internes comme indiqué aux pages 15 et 16 du support de présentation du point 6 de l'ordre du jour. Dans ce document, pour une meilleure présentation de l'indicateur, il conviendrait de fusionner les lignes relatives aux recrutements internes et externes, car l'objectif total est bien de 150 recrutements et non de 300.

**M. Philippe GERBE** ajoute que l'EPOM ne précise pas la répartition entre les recrutements internes et externes.

**Mme la Présidente** en déduit qu'il ne s'agit que d'un problème de mise en page du document.

**M. Philippe DUMOULIN (UNSA)** remarque que la valeur estimée de données mises en ligne ou téléchargées (indicateur 2.1.2 de la page 5 du document) pour fin 2024 est supérieure à 4 400 To pour un objectif de 1 900 To.

**M. Matthieu LE MASSON (CGT)** estime que cet indicateur centré sur le volume n'a pas beaucoup de sens, car les données diffusées sont plus résolues qu'auparavant et parce que l'IGN force l'utilisateur à prendre de gros paquets de données, car l'IGN ne dispose pas encore de l'outillage nécessaire pour faire en sorte que les utilisateurs ne téléchargent que les données dont ils ont besoin. Il est logique que cela fasse exploser les volumes des données téléchargées.

**Mme la Présidente** demande si M. LE MASSON en déduit que cet indicateur est biaisé par la technologie et devrait être remplacé dans le prochain COP par un indicateur plus pertinent.

**M. Matthieu LE MASSON** le confirme. Il ajoute qu'il serait aussi souhaitable de ne pas parler de partenaires mais plutôt de financeurs ou sponsors. De façon générale, selon M. Le Masson, le terme « partenaire » n'est pas assez impliquant. Enfin, M. Le Masson souligne que contrairement à l'habitude, la conclusion du suivi des indicateurs du COP et de l'EPOM n'est pas uniformément optimiste, mais laisse place à une inquiétude liée aux priorisations budgétaires précédemment évoquées. Il salue cette transparence nouvelle à ses yeux.

## **b) Point d'information sur les réflexions sur la future contractualisation 2025-2029**

**M. Philippe GERBE** présente l'avancement des travaux de préparation du COP 2025-2029. Les travaux ont démarré l'an dernier, une consultation a été réalisée auprès de 22 organismes partenaires. Les tutelles n'ont pas été sollicitées en direct, notamment pas la DGPE dont les besoins sont toutefois bien identifiés. L'IGN a recueilli les retours de 10 organismes.

Certains de ces retours soulignent l'importance pour l'IGN de répondre aux enjeux des politiques publiques notamment sur les questions d'organisation et la nécessité de mieux associer les collectivités. Il y a eu beaucoup de retours sur la production et l'entretien des référentiels. L'IGN est attendu sur des enjeux transverses généraux comme le changement climatique, la transition

écologique, la transition agroalimentaire, la souveraineté (notamment la souveraineté numérique) certains enjeux géopolitiques.

Les postures de l'IGN figuraient bien dans les réponses au questionnaire : la production de données de référence, la production de données spécifiques sous forme de projets, la mise à disposition d'outils, la représentation des données via une cartographie topographique du territoire et de l'anthropocène.

Les principaux enjeux remontés sont des enjeux de planification écologique ; de défense et de sécurité ; la capacité pour l'IGN de travailler avec d'autres acteurs (comme la Géoplateforme le permettra encore mieux) ; la capacité pour l'IGN de livrer les données produites ; une demande de données plus fréquentes (voire en temps réel) et multi-sources ; une demande de plus grande transparence, d'agilité, de maîtrise des délais et des coûts ; le besoin de clarifier ce qui est du socle de l'IGN et est financé par la SCSP. Il est attendu que l'IGN demeure un organisme techniquement à la pointe de l'état de l'art tout en ayant l'expertise du terrain et des technologies.

De nouveaux indicateurs ont été suggérés.

Le questionnaire a été soumis aux partenaires durant l'automne 2023, une réunion avec les directions d'administrations centrales aura lieu le 29 mars 2024. En parallèle, une mission de l'IGEDD sur le modèle économique des établissements publics est en cours, avec un focus sur le Cerema et l'IGN. Cette mission rendra ses premières conclusions mi-2024 avant un rapport final en septembre 2024. Par ailleurs, au sein de l'IGN, des ateliers sont en cours sur huit thèmes d'activité pour des conclusions attendues mi-mai 2024. Il s'agit de compiler une première version des thèmes du COP avant d'engager des échanges en vue d'affiner le COP. Comme la mission de l'IGEDD est importante à prendre en compte, le calendrier a été décalé en accord avec les tutelles pour une signature du COP après le Conseil d'administration de mars 2025. En effet, il a paru important de bien intégrer les retours et la consolidation du modèle économique. Enfin, une question demeure sur le fait d'avoir un EPOM. M. Bourgeois a rappelé l'importance d'un EPOM aux yeux de la directrice du Budget.

**M. David-Olivier BOURGEOIS** confirme qu'il suggère de continuer sur la trame du premier EPOM. Si la direction du Budget a l'habitude de la pratique des COP par de nombreux opérateurs, pour la directrice du Budget, la signature d'un EPOM constitue un signe de confiance et de veille bienveillante de la part de la Direction du Budget pour un établissement. Cela ne se fait pas systématiquement.

**Mme la Présidente** s'enquiert d'éventuelles questions.

**M. Thierry COURTINE** précise que la réunion inter-DAC aura lieu 28 mars 2024 et non le 29 mars. L'enjeu est important, car il est important pour l'IGN d'être en très forte proximité avec les directions métiers sur les sujets économiques, mais aussi pour pouvoir mieux connaître les attentes d'un certain nombre d'acteurs vis-à-vis des services proposés par l'IGN. Dans ce contexte, au-delà des questionnaires, il est important de pouvoir faire progresser chacun sur la construction d'un COP qui installe une trajectoire sur quatre ou cinq ans. Il serait effectivement intéressant d'avoir une visibilité pluriannuelle sur un établissement encore en transformation, notamment quant à son modèle économique. Les contractualisations ne se font que sur les opérateurs et sur les parties de programme en transformation et qu'il faut protéger, notamment en leur garantissant une visibilité plus claire sur les conditions dans lesquelles ils pourront exercer leurs missions. Un EPOM constitue donc bien une opportunité à saisir de façon à installer l'IGN dans une trajectoire sereine suite au vote du premier Conseil d'administration de l'année 2025.

**Mme la Présidente** indique que l'établissement attend beaucoup de ce contrat à la fois en termes de définition de ses missions, mais aussi, car l'IGN a aussi besoin d'entretenir des contacts avec des

partenaires qui ne sont pas financeurs, mais qui sont des acteurs de la société civile et du monde économique auxquels l'institut doit aussi apporter des réponses. Il ne suffit pas de les consulter une seule fois, il convient de poursuivre le dialogue avec eux.

**Mme Anne SAMICA (CGT)** demande que les retours sur les questionnaires soient communiqués aux représentants du personnel, notamment l'expression des besoins des partenaires, ainsi que la liste de ces partenaires.

**M. Philippe GERBE** répond que ces retours étant très variables, leur compilation n'est pas aisée, mais il ne voit pas d'inconvénient à ce qu'ils soient présentés, d'une manière qui reste à préciser, aux représentants du personnel.

**Mme la Présidente** suggère qu'il y ait à cet effet une restitution dans une réunion en prenant en compte les éventuels souhaits de confidentialité des différents acteurs ayant participé au questionnaire.

**M. Guillaume MELLIER** est disposé à partager une synthèse des retours et à prévoir un échange à ce sujet.

**M. Benjamin BRIANT (CGT)** remarque que M. Gerbe a prévu dans le calendrier indiqué d'intégrer les conclusions du rapport de l'IGEDD. Or, les conclusions du dernier rapport de l'IGEDD sur l'IGN n'ont jamais été présentées. De ce fait, intégrer dès à présent celles-ci dans les travaux du COP c'est faire un pari incertain sur l'avenir. Par ailleurs, la CGT s'interroge sur l'EPOM. Eu égard à la critique des indicateurs qui a été faite au point précédent et au peu d'engagements financiers qu'implique un EPOM, la CGT est dubitative à cet égard. La CGT invite plutôt l'administration à travailler à un COM (Contrat d'objectifs et de moyens) afin d'avoir davantage de garanties à moyen et long terme ce qui serait plus satisfaisant pour les personnels de l'IGN.

**M. David-Olivier BOURGEOIS** assure que l'EPOM est adapté à ce que connaît l'IGN, c'est-à-dire une transformation de modèle économique. La bienveillance de la direction du Budget à l'égard de l'IGN est bien réelle par contraste avec la rigueur dont elle peut faire preuve à l'égard d'autres établissements. La direction du Budget a notamment donné son aval au récent abondement passé par voie d'amendement parlementaire. Or, cette bienveillance intervient à un moment où la direction du Budget comprend que le nouveau modèle économique de l'IGN vise à sécuriser ses recettes et sa capacité à répondre aux besoins de plus en plus complexes de ses demandeurs. Il ne s'agit pas de se contenter de verser une SCSP à l'IGN sans plus s'y intéresser.

**M. Benjamin BRIANT** précise que l'État n'a jamais versé une SCSP à l'IGN sans être très regardant sur ce qui se faisait dans l'établissement en termes de mission de service public et de réponse aux enjeux de l'État.

**M. David-Olivier BOURGEOIS** le confirme.

---

## **7 Point d'information sur la participation de l'IGN aux Groupements d'intérêt public**

---

**Mme la Présidente** a souhaité inscrire ce point à l'ordre du jour pour que les membres du Conseil d'administration soient informés de l'adhésion de l'IGN à un certain nombre de groupements d'intérêt public.

**M. Guillaume MELLIER** rappelle que lors du dernier Conseil d'administration, en validant le principe de l'adhésion de l'IGN au GIP EKITIA, le Conseil d'administration avait souhaité connaître la liste des

GIP dont l'IGN était membre. L'IGN est actuellement membre des GIP suivants :

- Le GIP Écosystèmes forestiers (ou GIP Ecofor) ;
- Le GIP ATGeRi ;
- Le CRAIG, Centre régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'information géographique ;
- EKITIA (GIP en cours de validation) ;
- Le GIP AMUE, Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur ou de recherche et de support à l'enseignement supérieur ou à la recherche.

**Mme la Présidente** remercie M. Mellier pour cette information.

---

## 8 Point d'information sur les activités de communication 2024

---

**Mme la Présidente** a constaté, en se rendant au salon Destinations nature, que le stand de l'IGN était très bien placé, très bien fréquenté et que les agents de l'IGN y informaient les personnes intéressées avec une belle aisance.

**Mme Dominique JEANDOT** remercie la présidente pour ce propos préliminaire et présente le point d'information sur les activités de communication de l'IGN pour l'année 2024 en se focalisant sur les priorités de l'année. Elle précise que la communication vient en support des activités de l'IGN pour positionner l'Institut comme cartographe de l'anthropocène de façon utile à la planification écologique tout en répondant à divers défis technologiques. La communication se déploie dans un temps long et selon un principe de répétition. Elle vient incarner la stratégie et le positionnement de l'Institut. Elle est mise en œuvre de façon progressive.

Ainsi, en 2022, l'accent a-t-il été mis sur la dimension « IGN, Cartographe de l'anthropocène » avec la publication du 1<sup>er</sup> Atlas et une communication soulignant les résultats de l'inventaire forestier (50 % des retombées presse annuelles).

En 2023, le rôle « IGN, acteur de la transformation de l'action publique » a été incarné à la fois par la valorisation des travaux engagés par la Fabrique des Géocommuns ; par l'organisation d'une journée de travail et d'échanges « Les communs, d'utilité publique » en janvier 2023 ; et par le lancement de l'initiative Datalliance proposant d'allier le meilleur des technologies des secteurs publics et privés aux besoins de la transition écologique.

En 2024, l'enjeu est de positionner l'IGN en tant qu'Institut technologique innovant avec, notamment, une valorisation des usages de l'intelligence artificielle en accompagnement des transitions (écologiques, énergétiques, climatiques et numériques) et des solutions d'outils numériques souverains (Géoplateforme). La communication de l'année 2024 se concentrera sur quatre actions prioritaires :

- une dimension technologique et scientifique avec la publication de l'Atlas 2024 consacré à l'intelligence artificielle, et une séquence de communication entre mai et novembre incarnant les capacités technologiques de l'IGN : l'IGN participera à VivaTech sur le stand de la Dinum et participera à divers autres salons pour montrer l'IA au service de la géodata ;
- une valorisation du suivi des résultats de l'Inventaire forestier et de la démarche collective de l'Observatoire des forêts françaises ;

- la valorisation de la nouvelle gamme de cartes de l'IGN illustrant la découverte autour de la nature et de la déconnexion ;
- le lancement de l'appli IGN en mai 2024 qui permettra de découvrir la France sous un autre regard.

Enfin, la communication de l'IGN mettra en valeur le rôle de l'IGN comme acteur des communs numérique et cartographe du service public avec un temps de rencontre autour de la cartographie prévu en fin d'année qui devrait permettre de donner à voir la mission que l'Institut et ses partenaires engagent en 2024 pour établir un diagnostic sur l'emprise des GAFAM en matière de cartographie numérique.

**Mme la Présidente** demande au directeur général adjoint s'il considère que les missions que se donne la communication de l'IGN correspondent aux attentes de la direction générale de l'Institut.

**M. Nicolas PAPARODITIS** confirme que ce plan de communication correspond parfaitement aux attentes de la direction de l'IGN et qu'il est en phase avec les ambitions de l'Institut pour l'année 2024. M. Paparoditis rappelle que ces projets extrêmement ambitieux étaient un pari avec une forte composante d'expérimentation. Il remercie les agents pour les projets qu'ils mènent.

**Mme la Présidente** ajoute que la communication permet de valoriser le travail des agents de l'IGN et de mettre en valeur différents pans d'activités de l'établissement.

---

## 9 Points divers

---

**Mme la Présidente** s'enquiert d'éventuels points divers.

**M. Philippe GERBE** précise que des réponses ont été apportées au cours des débats aux questions diverses qu'il avait reçues.

**Mme BORGES-LEMARIÉ** précise que le prochain Conseil d'administration se tiendra le 5 juillet 2024.

**Mme la Présidente** remercie l'ensemble des membres du Conseil d'administration et clôt la séance.

***Fin de la séance du conseil d'administration à 12 h 35.***

## ANNEXE

### Courrier des représentants du personnel CFDT Météo France, Cerema, IGN



CFDT-Météo  
CFDT-IGN  
CFDT-Cerema

Paris, le 26/02/24

à  
Madame, Messieurs les directeurs  
généraux des Etablissements  
Météo-France, IGN et Cerema

**Objet :** annulation de crédits 2024

Madame, Messieurs,

Le gouvernement a décidé d'un plan d'économies de 10 milliards d'euros sur le budget de l'Etat. Les impacts budgétaires de ce plan sont annoncés [par décret](#).

Nous sommes inquiets, inquiets pour nos Etablissements déjà en difficulté après des années de suppressions d'emplois, mais aussi inquiets quant à la volonté du gouvernement d'agir dans le domaine de la transition Ecologique. Plus de 2 milliards de suppressions de crédits visent la mission « écologie, développement et mobilité durables », soit 7,5 % du budget 2024...

**Quant aux annulations de crédits de notre programme LOLF commun 159 Expertise, information géographique et météorologie, elles se montent à 11 227 596 € (à l'euro près).**

**Madame, Messieurs les directeurs généraux des Etablissements Météo-France, IGN et Cerema, pouvez-vous nous fournir le détail de la répartition de ces annulations de crédits ?**

**A minima sa distribution pour chacun de nos Etablissements Publics.**

Nous vous remercions par avance de vos éclairages et vous prions d'agréer nos respectueuses salutations.

Les syndicats CFDT  
des Etablissements Cerema, IGN,  
Météo-France

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JUILLET 2024  
N° 2024-05**

**Attribution du marché de commissaires aux comptes  
pour les exercices 2024 à 2026**

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 5 juillet 2024,

Vu le code de commerce, et notamment ses articles L 821-44 et L 821-46,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), et notamment le 6° de son article 9,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 12 juin 2024,

**DELIBERE :**

**Article 1 :** Le cabinet COFACOM – Alliance Experts est désigné comme commissaire aux comptes de l'IGN pour les exercices 2024 à 2026.

**Article 2 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente

DocuSigned by:

  
Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JUILLET 2024  
N° 2024-06**

**Attribution du marché de nettoyage des locaux de Saint-Mandé et  
Villefranche-sur-Cher (2 lots)**

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 5 juillet 2024,

Vu le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), et notamment le 6° de son article 9,

Vu l'avis de la commission des marchés du 25 juin 2024,

**DELIBERE :**

**Article 1 :** Le marché de nettoyage des locaux de Saint-Mandé est attribué à l'opérateur économique Renov'action Propreté.

**Article 2 :** Le marché de nettoyage des locaux de Villefranche-sur-Cher est attribué à l'opérateur économique Derichebourg Propreté & Services Associés.

**Article 3 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente

DocuSigned by:

*PRADA BORDENAVE Emmanuelle*

Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JUILLET 2024  
N° 2024-07**

**Attribution de l'accord-cadre de conception et réalisation de supports  
d'édition et d'autres travaux graphiques**

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 5 juillet 2024,

Vu le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), et notamment le 6° de son article 9,

Vu l'avis de la commission des marchés du 25 juin 2024,

**DELIBERE :**

**Article 1 :** L'accord-cadre de conception et réalisation de supports d'éditions et d'autres travaux graphiques est attribué à l'opérateur économique ALL CONTENTS.

**Article 2 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente

DocuSigned by:

*PRADA BORDENAVE Emmanuelle*

443235D3264A493A  
Emmanuelle PRADA-BORDENAVE